

# INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2023

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

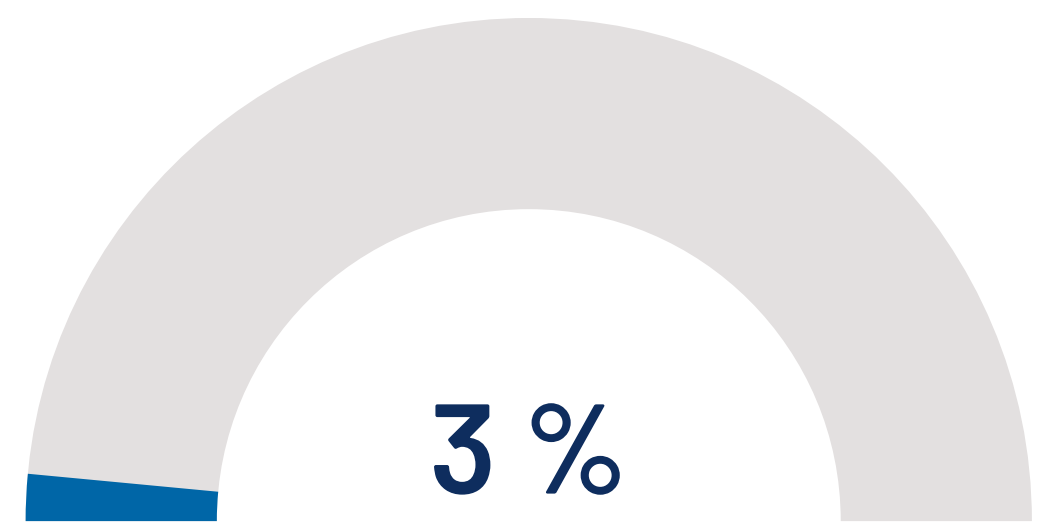
Nombre de salariés pris en compte : 160

**Résultat total :**  
**87/100**

## Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Notre résultat final est de 3% écart favorable aux hommes

Note obtenue 37/40



## Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

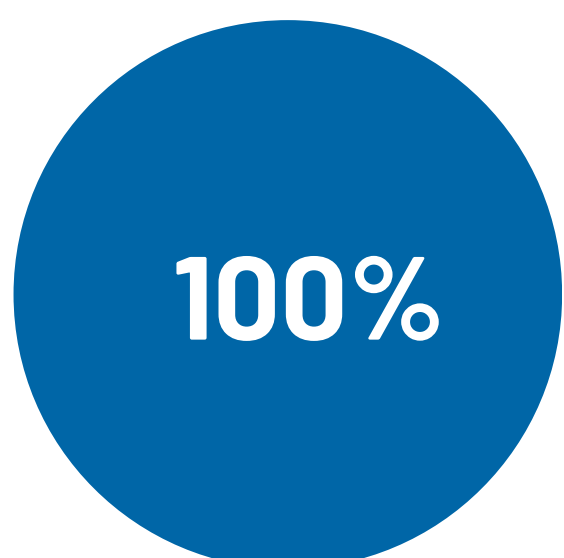
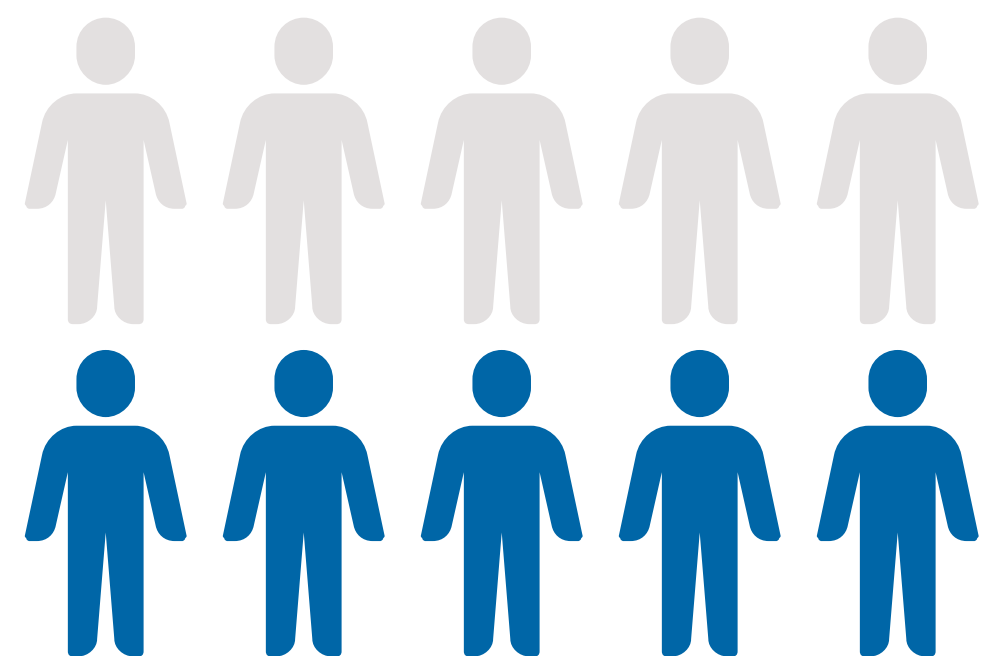
Résultat en nombre équivalent de salariés est de 1.4 écart favorable aux hommes

Note obtenue : 35/35

## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 1les hommes sont sur-représentés

Note obtenue 0/10



## Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Notre résultat final est de 100%

Note obtenue 15/15